

QUESTIONS-RÉPONSES SUR LA FERMETURE DU GOLFE DE GASCOGNE DU 22 JANVIER AU 20 FÉVRIER 2026



De quoi parle-t-on ?

Depuis le 22 janvier et jusqu'au 20 février 2026, le golfe de Gascogne connaît sa troisième fermeture hivernale consécutive. Cette mesure impose à plus de 250 navires de plus de 8 mètres de rester à quai dans le cadre d'une démarche de recherche des causes des échouages et des captures accidentelles de cétacés, en augmentation ces dernières années pendant la période hivernale. Cette interdiction concerne principalement les fileyeurs et les chalutiers, soit les techniques de pêche identifiées comme présentant un risque de captures accidentelles de cétacés.

Comment en est-on arrivé là ?

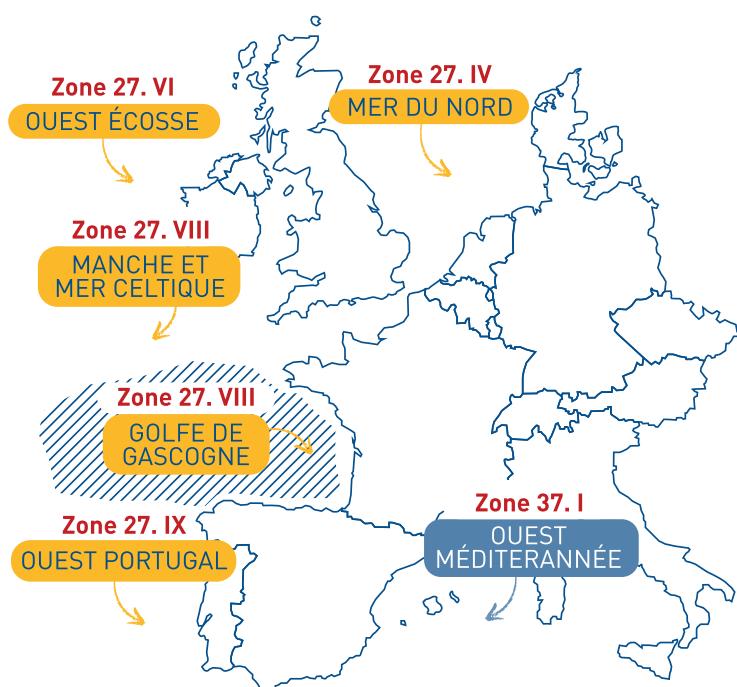
Cette situation fait suite à une décision du Conseil d'État qui a jugé en décembre 2023 insuffisantes les mesures de protection jusqu'alors mises en oeuvre. La justice a ainsi imposé, de 2024 à 2026, cette fermeture spatio-temporelle de 30 jours pendant le pic d'échouages, afin de garantir que les activités de pêche ne menacent pas l'état de conservation des petits cétacés.

Quelles conséquences pour la filière ?

L'impact est localement massif avec une baisse de volume des débarquements de l'ordre de 40 % sur l'ensemble de la façade Atlantique selon l'Union du mareyage français (UMF), avec jusqu'à 80 % de diminution pour certaines criées spécialisées. Par ricochet, ce sont tous les maillons qui sont frappés, avec des pertes évaluées par le ministère de la Mer en 2025 à près de 35 millions d'euros pour l'ensemble du secteur.

Les consommateurs trouveront-ils encore des produits de la mer français sur mon étal ?

OUI : Si certaines espèces comme la sole ou le merlu seront moins présentes, le consommateur ne sera pas privé du plaisir de déguster des produits issus de la pêche française. La France a en effet la chance de pouvoir compter sur plusieurs grandes zones de pêche, et certains navires, notamment ceux de moins de huit mètres, pourront poursuivre leur activité dans le golfe de Gascogne.

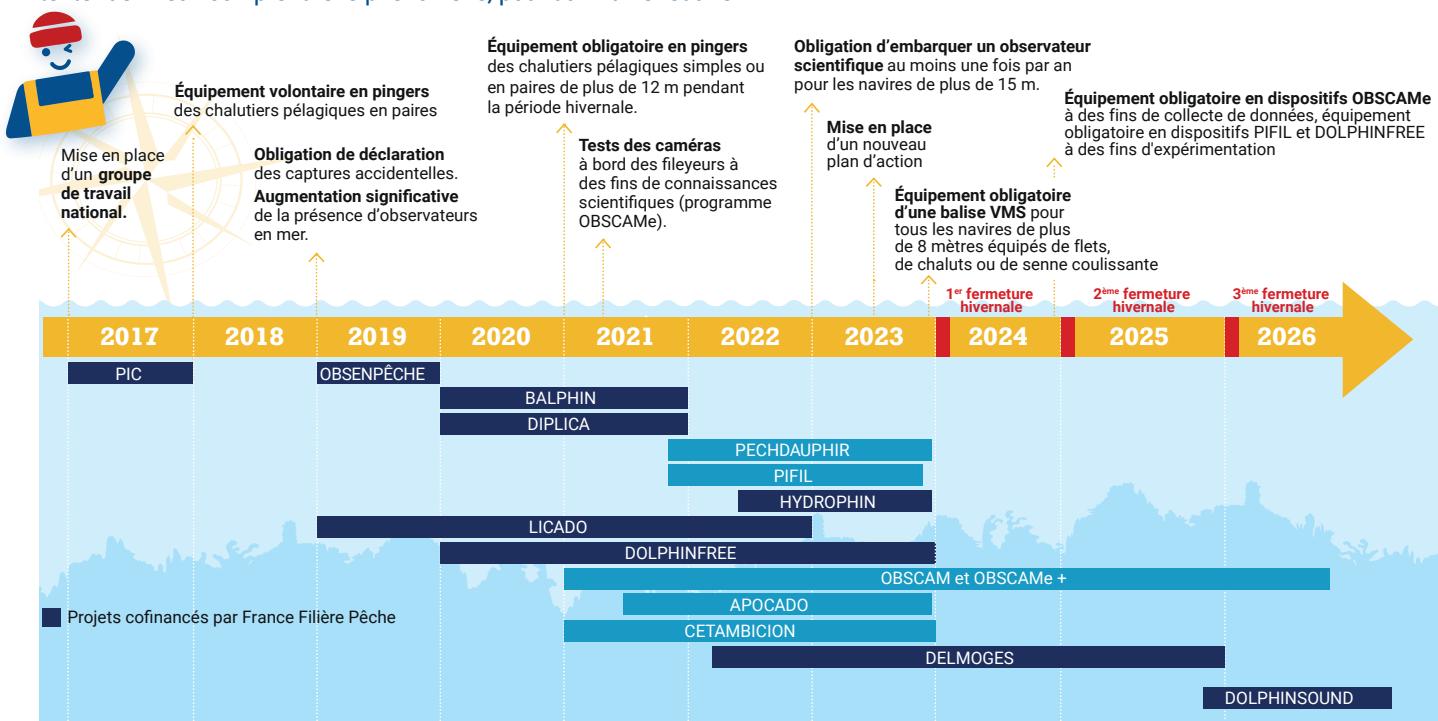


PLUS QUE JAMAIS

Dans cette période compliquée pour la filière, il est crucial de privilégier le réflexe **PAVILLON FRANCE** pour soutenir l'ensemble des acteurs du secteur (pêcheurs, criées, mareyeurs, grossistes, rayons marée et poissonneries) qui s'engagent au quotidien pour une pêche toujours plus durable.

Quelles actions ont été engagées par la filière ces dernières années ?

La filière pêche, très tôt consciente du problème, n'a pas attendu la fermeture du golfe de Gascogne pour se mobiliser. Elle finance depuis de nombreuses années, notamment à travers l'action de France Filière Pêche, de très nombreux projets pour tenter de mieux comprendre le phénomène, pour au final le réduire.



PIC	pré-projet de test de pinger pour éviter les captures de dauphins
OBSENPECHE	Expérimentation d'un réseau de pêcheurs sentinelles sur les mammifères marins dans le golfe de Gascogne
LICADO	Limitation des captures accidentnelles de dauphins communs en golfe de Gascogne : tests d'efficacité/ développement technologie
BALPHIN	Pose de balise sur les carcasses de dauphins communs capturés accidentellement dans le Golfe de Gascogne
DIPLICA	Essais de dispositifs pour limiter les captures accidentnelles de dauphins communs pour les fileyeurs
DOLPHINFREE	Développement de prototypes innovants de balise acoustique émettrices d'un signal compréhensible et interprétable par les dauphins
OBSCAMe et OBSCAMe +	Suivi des captures accidentnelles par caméras embarquées sur des navires professionnels pour améliorer la connaissance scientifique
CETAMBICION	Collaboration transfrontalière entre la France, l'Espagne et le Portugal pour harmoniser les stratégies de surveillance et de réduction des captures de petits cétacés
APOCADO	Étude du comportement des dauphins grâce à des enregistreurs acoustiques fixés sur les filets
PECHDAUPHIR	Évaluation technique et acoustique de l'efficacité des répulsifs sonores (pingers) sur les chalutiers pélagiques en conditions réelles de pêche
PIFIL	Développement de solutions de répulsion acoustique (pingers) spécifiquement adaptées aux filets pour éloigner les dauphins des zones de pêche
DELMOGES	Programme scientifique pluridisciplinaire visant à mieux comprendre les interactions entre les activités de pêche, les proies (sardines/anchois) et le comportement des dauphins
HYDROPHIN	Suivi hydroacoustique du comportement des dauphins autour des engins de pêche et de dispositifs acoustiques de mitigation
DOLPHIN-SOUND	Amélioration des connaissances des interactions du Dauphin Commun (<i>Delphinus delphis</i>) avec les engins de pêche dans le Golfe de Gascogne par la pose d'Hydrophones Soundtraps sur des filets fixes

Quelles actions ont été engagées par les pouvoirs publics ?

Pour compenser la fermeture, l'État a mis en place en 2025 une enveloppe de 20 millions d'euros, comprenant une indemnisation des entreprises de pêche à hauteur de 80 % à 85 % du chiffre d'affaires des navires impactés, ainsi qu'une aide spécifique pour les entreprises de mareyage, à hauteur de 75% de l'excédent brut d'exploitation (EBE). Mais ces aides, outre qu'elles ne couvrent pas la totalité des pertes, ne concernent pas tous les maillons de la filière, et les risques indirects restent importants : pertes de marché, impacts sociaux, perte d'attractivité du métier...

Les pouvoirs publics sont aussi mobilisés, avec la filière pêche française, pour endiguer les captures accidentnelles, notamment via la mise en place d'un plan d'action et l'accompagnement de projets de recherche. L'un des derniers en date, le projet DELMOGES, dont les conclusions ont été rendues public en janvier 2026, a permis de mieux comprendre le phénomène et de dessiner des perspectives nouvelles.

Et maintenant ?

Si la fermeture spatio-temporelle a un impact immédiat sur la réduction des captures, elle ne peut constituer une réponse pérenne, car trop coûteuse économiquement et socialement. Tous les acteurs - pouvoirs publics, parties prenantes de la filière et scientifiques - doivent désormais poursuivre leurs efforts pour affiner les connaissances sur le terrain et mettre en œuvre des actions ciblées, proportionnées et acceptables économiquement, afin que la fermeture reste une mesure temporaire et ne soit pas reconduite après 2026.